

Le Directeur Général

Monsieur François RANDAZZO
Président du syndicat Alizé

Monsieur Sébastien GUÉRARD
Président de la FFMKR

Monsieur Guillaume RALL
Président du SNMKR

Madame Jeanne GASCHIGNARD
Présidente de la FNEK

Paris, le 13 janvier 2023

Madame la Présidente,

Messieurs les Présidents,

Aux termes de la négociation de l'avenant 7 à la convention nationale liant l'Union nationale des caisses d'Assurance Maladie aux masseurs-kinésithérapeutes, signée le 16 décembre 2022, les partenaires conventionnels se sont engagés à la mise en œuvre de travaux visant à réduire les coûts des études pour les étudiants en masso-kinésithérapie et permettre ainsi une plus grande égalité d'accès aux études pour les jeunes et futurs professionnels.

Dans le prolongement de cet engagement conventionnel, une première réunion de travail s'est tenue au ministère le 9 janvier dernier sous l'égide de la Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, témoignant de l'engagement fort des pouvoirs publics en faveur des étudiants en masso-kinésithérapie. Portés par cette impulsion ministérielle, ces travaux nécessitant un travail conjoint de l'Etat avec les Régions auront pour objectif de proposer aux étudiants, sur l'ensemble du territoire, une offre de formation à coût limité au plus tard pour la rentrée 2025.

Conformément à ce qu'ont défendu les organisations représentatives des masseurs-kinésithérapeutes durant les négociations conventionnelles, l'avenant 7 prévoit qu'en dernier recours – si les travaux engagés ne permettaient pas d'atteindre l'objectif consistant à faire converger les tarifs des IFMK vers les frais universitaires en vigueur – l'Assurance Maladie proposera une aide conventionnelle aux nouveaux diplômés au moment où ils démarreront leur activité professionnelle.

Aussi, dans cette éventualité, les partenaires conventionnels ont provisionné une enveloppe de 40 millions d'euros correspondant à la différence, pour la totalité des étudiants, entre les frais de scolarité qui leur sont aujourd'hui appliqués et les frais universitaires en vigueur.

Soyez assurés de l'engagement plein et entier de l'Assurance Maladie sur ce chantier essentiel pour les étudiants et plus largement pour l'ensemble de la profession, s'inscrivant dans le nouveau pacte de droits et devoirs proposé par les pouvoirs publics aux professionnels libéraux, visant d'une part à garantir un égal accès aux soins de tous les assurés sociaux, et d'autre part à soutenir l'attractivité du modèle libéral.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TF' or 'TH' with a stylized flourish.

Thomas FATOME